



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex  
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74  
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

## ARRÊTÉ DU MAIRE

### AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC RAMASSAGE DES AMPHIBIENS RUE SAINT ULFRANT

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

**Vu** le Code de la Route,

**Vu** l'article 610-5 du Code Pénal,

**Vu** la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,

**Vu** la loi n° 82.623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n° 82.213 relative aux droits et libertés des Communes,

**Vu** l'article L 512-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

**Vu** la demande d'Aurélie Marchalot, Responsable GEMAPI et Biodiversité du Service Environnement en date du 28 janvier 2025,

**Considérant** qu'il y a lieu de prendre toutes mesures utiles pour assurer la sécurité des animaux amphibiens en migration sis rue de Saint-Ulfrant partie comprise entre la sente de l'Isle et la route de la longue Vallée à Pont-Audemer,

### ARRETE

Article 1 : Les services techniques communautaires « Les Brigades Vertes » sont autorisés à barrer ce tronçon de voies citées ci-dessus à partir du vendredi 31 janvier 2025 jusqu'au lundi 31 mars 2025 de 20h00 à 00h00 sur plusieurs jours pour la migration en fonction des conditions climatiques.

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par les services techniques communautaires « Les Brigades Vertes » afin de garantir la sécurité des agents affectés à cette observation de migration des animaux amphibiens.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront relevées selon la réglementation en vigueur.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la ville de Pont-Audemer, la Police Municipale, Aurélie Marchalot, le Service Environnement, les services techniques communautaires et « les Brigades Vertes » sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès sa transmission aux intéressés.

Fait à Pont-Audemer, le 6 février 2025

Pour le Maire et par délégation, le Conseiller délégué, en charge de l'aménagement et des travaux

Richard DUCLOS

